

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011

---

L'an deux mil onze, le vingt six du mois de mai, à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mme BALDET Maryse, MM. MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée.

Absents représentés : Mme BERRY Josette, MM. NICOLAS André, VEY Patrick

Absent : M GIRAUD Christophe.

Melle AVOUAC Sophie a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu est approuvé avec 6 abstentions.

## Compte-rendu des différentes réunions

- Fête de la Noire le 8 Mai
- Commission Travaux : pas de remarques particulières. La création d'un syndicat intercommunal (SIVU) a été demandée.
- Réunion Natura 2000 = mercredi 18 mai

## DPU

Vente de parcelles bâties et non bâties sises section C n° 1130, 1131, 1132, 1138, 1139, 1140, 1854 (La Besserolle Basse),

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 156 (le bourg),

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 292 (25 rue Langlade),

Vente de parcelles bâties sises section E n° 814, 815, 906 (St Victor),

Vente d'une parcelle non bâtie sise section A n° 853 (Rascoux Bas),

La Commune ne préempte pas.

## Délibération diverses

- **Décisions modificatives** : Régis LAC explique que des révisions de prix concernant la salle d'exposition doivent être appliquées car les travaux ont été beaucoup plus longs que cela avait été prévu dans le contrat d'engagement. Il précise que ces montants n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du budget :

- 2313 opération 17 : + 3 700 €

- 2313 opération 16 : - 3 700 €

Le conseil approuve avec 3 abstentions

**- Maitrise d'œuvre AB 2 R :**

Monsieur le Maire présente des propositions d'honoraires concernant la maîtrise d'œuvre avant projet et projet pour la création d'une antenne EU à Meymac et la création d'une antenne EU et DI pour la maison de retraite. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de maîtrise d'œuvre avant projet et projet du cabinet AB2R.

**- Cour en indivision :** Didier CHAZALON explique au Conseil que des travaux de remise en état des réseaux ont été accomplis dans une cour en indivision sise section AB n° 137 et 138 dans le bourg pour pouvoir raccorder les maisons alentours. La commune a ensuite proposé aux propriétaires de goudronner à leurs frais, comme le veut la loi, ladite cour en bénéficiant des prix du marché très avantageux, tant à des fins esthétiques pour qu'elle puisse s'intégrer dans un ensemble, qu'à des fins pratiques pour pouvoir faciliter les allers et venues des riverains. L'un des propriétaires refusant de réaliser ces travaux, la cour restera en l'état car la commune ne peut pas imposer que ces travaux soient réalisés et ne peut pas non plus intervenir dans le domaine privé. Didier CHAZALON explique que d'autres particuliers ont accepté en revanche d'effectuer des travaux et ont pu ainsi profiter du tarif du marché. Le Conseil refuse donc avec une abstention d'intervenir sur le domaine privé.

**- suppression de la régie affranchissement et création d'une régie « menues dépenses ».** Régis LAC explique au Conseil que la Mairie s'est dotée d'une carte « PRO » auprès de la Poste. Ce service est proposé aux professionnels afin de pouvoir commander des timbres sans avance d'argent avec une facturation en fin de mois. Dès lors la régie « affranchissement » créée pour l'achat de timbres n'a plus lieu d'être. Monsieur le Maire demande donc au Conseil de supprimer cette régie désormais inutile mais de créer en revanche une autre régie dite « menues dépenses » afin de pouvoir payer directement les petits achats. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'utilisation de la carte « PRO » de la poste pour la commande de timbres et décide de supprimer la régie « affranchissement » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011. Le conseil approuve aussi à l'unanimité la création d'une régie « menues dépenses ».

**- Document d'arpentage Rue des Oliviers :** un document d'arpentage a été établi en vue d'élargir la rue des Oliviers à l'endroit où la voie de circulation est la plus étroite. Les propriétaires sont d'accord pour céder le terrain pour l'euro symbolique. En contrepartie la commune s'engage à remettre le mur en état à ses frais. Les employés du service technique réaliseront les travaux. Le Conseil approuve à l'unanimité.

**- Echéance emprunt gymnase (photovoltaïque)**

Régis LAC explique que les recettes de la production électrique sont perçues les 10 juin et 10 décembre de chaque année. Les échéances de prêt tombent pour leur part les 15 juillet et 15 janvier. Il propose donc au conseil de faire correspondre ces échéances pour ne pas avoir d'excédent en fin d'année. Le Crédit Agricole propose une échéance au 15 décembre sans frais supplémentaires. Le Conseil approuve à l'unanimité ce changement de dates.

**- Hypothèque PHOTON 43 sur la toiture du bâtiment.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la société PHOTON 43 va prochainement installer

des panneaux photovoltaïques sur la toiture des immeubles sis section AC n° 407 et 408. La société sollicite la Commune afin qu'elle l'autorise à inscrire une hypothèque au profit du Crédit Agricole Loire Haute-Loire sur le bail emphytéotique résultant de l'acte du 19 avril 2011 en garantie du prêt consenti par ladite caisse à la société PHOTON 43, pour la durée du prêt plus 12 mois, soit pour une durée totale de 156 mois. Régis LAC précise que l'hypothèque ne portera pas sur l'immeuble qui restera la propriété de la Commune du Monastier sur Gazeille mais uniquement sur la production électrique que la banque récupérerait en cas de faillite. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Médecine préventive du Centre de Gestion** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique expliquant que les tarifs des visites médicales qui étaient jusqu'alors forfaitaires vont désormais varier en fonction du type de visites : 100 € par visite spéciale et 70 € par visite périodique. Il précise que ce changement temporaire de réglementation est lié au manque de médecins. Renée VAGGIANI s'étonne du montant élevé des prestations. Monsieur le Maire répond que le service de médecine du travail étant obligatoire, la commune doit subir ce changement et n'a d'autre choix que d'approuver cet avenant à la convention la liant au Centre de Gestion. Le Conseil approuve avec 6 abstentions.

- **Hébergement au collège Laurent Eynac** : Monsieur le Maire rappelle que le Collège héberge depuis de nombreuses années les festivaliers et stagiaires pendant la période du Festival. Il donne lecture d'un courrier du Conseil Général qui indique que les locaux ne répondent plus aux normes de sécurité et que l'alarme incendie devra être modifiée. Pour permettre l'utilisation des dortoirs, la commune devra officiellement autoriser une occupation temporaire de ces derniers. Monsieur le Maire demande donc au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'une autorisation exceptionnelle pour utilisation temporaire de locaux à sommeil situés au Collège Laurent Eynac. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Règlement du marché aux bestiaux** : le projet de règlement établi par la commission « marché » est présenté au Conseil. Régis LAC précise que la Direction des Services Vétérinaire a rappelé à la commune lors d'une visite récente du marché que ce règlement était obligatoire. Après lecture du document, le Conseil approuve avec 6 abstentions ce nouveau règlement qui sera affiché au marché.

- **Mise en sécurité des retables** : Monsieur le Maire présente la seule réponse à l'appel d'offres pour un montant de 3 750 € HT. Si cette offre est validée par la DRAC, une subvention pourra être demandée au Conseil Général et à la DRAC et les travaux de mise en sécurité des retables pourront être engagés. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Encaissement des abonnés assainissement du Syndicat des eaux du Rocher Tourte** : Monsieur le Maire explique qu'il faut autoriser de façon officielle le Syndicat du Rocher Tourte à collecter les redevances Assainissement pour le compte de la Commune. Il indique que la mise en place du prélèvement par TIP a amené les responsables du Syndicat à constater qu'aucune autorisation officielle n'avait été donnée par la Commune pour accomplir cette mission. Plusieurs conseillers souhaitent savoir si cette dernière a un coût avant de se prononcer. Le Conseil décide de surseoir à statuer en attendant d'avoir plus de précisions.

- **Jurés d'assises** : sont tirés au sort : Dominique Marie MIRMAND, Joseph GIBERT, Sébastien OLLIER, Joseph ROCHETTE, Nathalie GAGNE, Olivier BERRY.

## Questions diverses

### - Différents chantiers :

Plan d'eau : Didier CHAZALON présente l'avancement des travaux. Il indique que le pont a été démoli et qu'une voie a été aménagée. Il rappelle que le chantier a démarré avec un mois de retard en raison d'autorisations administratives tardives. En conséquence, une mise en eau du plan d'eau au début de l'été semble pour l'heure compromise.

Bourg : la ligne électrique sera déplacée le mardi 7 juin et une coupure électrique est à prévoir. La Rue Langlade est goudronnée et les travaux de pavage ont débuté Place François d'Estaing. Le goudron sera réalisé dans les rues Farget et de la Gazeille dans la 1<sup>ère</sup> semaine de juin. Il rappelle que la Commune insiste auprès des entreprises pour qu'elles mettent tout en œuvre afin que la circulation soit rendue possible les week-ends.

Cimetière : le goudronnage va être réalisé.

- **Cout définitif du marché aux bestiaux** : Régis LAC indique que le montant du marché était de 302 148.95 €. Le marché a finalement coûté 288 076.66 €, alors que quelques travaux supplémentaires ont été réalisés et que les dépenses liées aux interventions du personnel communal y sont incluses.

- **Jumelage** avec une ville de Roumanie proposé par l'association Echarpes Velay Roumanie : l'association dispose de relais sur place et indique que les responsables de la ville de Gruiu sont intéressés par un tel jumelage. Renée VAGGIANI pense qu'il serait plus judicieux de choisir un pays qui pourrait favoriser l'apprentissage d'une langue étrangère pour les collégiens. Monsieur le Maire précise que les jeunes communiquent dans tous les cas en Anglais ou en Français, langue enseignée en Roumanie. Il considère que la réussite d'un jumelage tient à l'engagement des partenaires et à l'existence de correspondants motivés. Didier CHAZALON pense que cela peut donner l'occasion de faire connaissance avec un pays mal connu. Monsieur le Maire précise cependant qu'un tel projet ne peut pas être porté par la Commune et qu'un comité composé de personnes motivées devra être créé. Le Conseil doit uniquement se prononcer sur le principe afin de permettre à l'association d'avancer dans ses démarches. Le Conseil se déclare dans son ensemble favorable à ce rapprochement, à la condition qu'il soit initié et porté par des bénévoles motivés et nombreux.

- **Emplois du temps des personnels d'entretien** : Monsieur le Maire explique que le contrat de Madame FALGON se termine le 4 juillet. Comme cela avait été convenu, elle devrait être maintenue en place puisqu'elle donne satisfaction. Il rappelle que Madame SAUZARET s'occupe pour sa part de l'entretien du gîte, de la Mairie, du château, de la Vicairie et de l'école de musique. L'ouverture des nouveaux locaux de l'Ecole de Musique Intercommunale lui procure un surcroît de travail et elle n'est plus en mesure d'assumer toutes ses missions dans le temps qui lui a été imparti. Après étude de la situation, il apparaît que les heures de gîte pourraient être transférées à Madame FALGON afin de compléter son emploi du temps. Renée VAGGIANI suggère que Colette BONNET, déjà embauchée par la Communauté de Communes à la crèche, prenne en charge l'entretien de l'école de musique. Monsieur le Maire répond que Madame SAUZARET est déjà chargée du rez-de-chaussée et du premier étage de la Mairie et qu'il semble plus logique qu'elle gère l'intégralité du bâtiment. La possibilité de confier l'entretien du gîte à Madame FALGON (6 heures hebdomadaires) et l'entretien des locaux de l'Ecole de Musique Intercommunale à Madame SAUZARET (6 ou 7 heures hebdomadaires, à

définir avec la Communauté de Communes) sera donc étudiée de façon plus approfondie. Une décision sera prise lors du prochain conseil, après une rencontre avec les personnes concernées.

- **Proposition muséographique** pour l'aménagement de la salle du Trésor : Monsieur le Maire présente le projet réalisé par le Cabinet Basalte. Renée VAGGIANI estime que le nombre de tableaux et de pièces présentés est trop important compte tenu de la taille de la pièce. Monsieur le Maire rappelle que l'un des objectifs du projet est de mettre en sécurité les pièces majeures du Trésor Abbatial, ce qui explique certains choix. Il indique que la DRAC doit valider ce projet avant de pouvoir lancer les travaux.

- **Présentation du nouvel EHPAD** : Maryse BALDET présente le nouvel EHPAD. Le bâtiment accueillera 70 lits, dont une unité Alzheimer de 12 lits. Ce projet est le résultat d'un travail rigoureux et soutenu auquel ont participé: le conseil d'administration, les personnels et les résidents. Elle indique que le Conseil d'Administration recherche à présent des subventions afin d'obtenir un prix de journée compétitif par rapport aux établissements ayant effectué des travaux récemment. Les travaux vont commencer en septembre 2011 pour une durée de 15 mois. Ce projet a été présenté aux riverains le 19 mai et sera développé dans le prochain bulletin municipal.

- **Avenir du bâtiment de la maison de retraite actuelle** : la question de l'utilisation du bâtiment se posera une fois le nouvel EPHAD en fonction. Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite souhaite trouver rapidement des acquéreurs. Monsieur le Maire rappelle que lors de la campagne électorale, la création d'un Pole administratif avait été évoquée. Il insiste sur le fait que les locaux actuellement occupés par la Mairie sont inadaptés, exigus, et ne permettent pas d'accueillir le public dans des conditions convenables. Il rappelle par ailleurs que le Musée Municipal qui occupe actuellement le rez-de-chaussée du Château Abbatial viendra compléter l'offre culturelle proposée dans le cadre du Centre Culturel, la Commune n'ayant pas les moyens de financer deux structures. Il indique qu'après avoir pendant un temps envisagé de transférer les bureaux de la Mairie au Château, son équipe s'était ensuite tournée vers la Maison de Retraite, bien située, pouvant être occupée dans un premier temps sans faire de gros travaux et disposant de places de stationnement. Renée VAGGIANI pense que la population doit être informée, voire consultée par voie de référendum avant qu'une telle décision ne soit prise. Didier CHAZALON estime que ce changement s'inscrirait dans le programme d'aménagement du bourg et permettrait de ramener de l'activité dans ce secteur. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut penser avant tout à l'avenir et éviter que la nostalgie de temps révolus empêche la réalisation de projets d'intérêt général. Eric ANDRIEU demande si la commune sera en mesure de financer l'achat de ce bâtiment et quel en serait le coût. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, aucun montant n'a été fixé et qu'avant d'engager des discussions sérieuses, il conviendra de valider le projet. Il précise que le rachat de la maison de retraite représenterait une aide indirecte accordée pour la construction du nouvel EHPAD qui contribuerait à réduire le prix de journée pour les résidents, tout en servant les intérêts de la commune. Renée VAGGIANI répond que la Mairie peut aussi accorder une subvention sans obligatoirement acheter ce bâtiment. Les membres de l'opposition pensent que ce n'est pas judicieux de déplacer la Mairie. Jean-Paul PANNEFIEU reconnaît néanmoins que les locaux actuels sont peu fonctionnels. Maryse BALDET pense qu'il est important de pouvoir gérer le devenir de ce bâtiment afin d'avoir un projet cohérent. Elle suggère que le Conseil se prononce au plus tard à l'automne 2011. Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir à ces différents points afin d'en reparler à un conseil ultérieur.

- **Travaux des différentes commissions.** Monsieur le Maire donne lecture d'une liste comprenant les différentes commissions existantes. Il fait un bilan rapide de l'activité de chacune d'entre elles et invite les responsables des commissions qui ont moins bien fonctionné à mobiliser leurs membres pour essayer de les faire vivre.

#### **Dates diverses**

Conférence sur les plantes = 27 mai à 20 heures à bibliothèque.

Commission Emploi = 28 mai

Concert Rencontres Contemporaines les 2 juin, 4 juin et 12 juin

Préparation des Elections Sénatoriales = le 17 juin à 19 heures 30

Inauguration du Marché = 19 juin à 11 h30.

Inauguration de l'Ecole de Musique = 24 juin. Présentation du gâteau Cornélie Falcon créé par Raphaël PUECH à cette occasion.

Prochain conseil le 30 juin à 20 h 30.

La séance est levée à 23 heures.